

Décret n°2025-197 du 27/02/2025 réduisant à 90% le traitement des fonctionnaires pour un congé maladie « ordinaire » : quel manque à gagner pour un professeur agrégé ? Document du SAGES.

Nous avons reporté dans le tableau ci-dessous le manque à gagner mensuel brut pour des arrêts maladie dit ordinaires de 7 jours, 15 jours et un mois pour un professeur agrégé en début, milieu et fin de carrière. La retenue d'un trentième du traitement brut mensuel pour le jour de carence a été ajoutée dans le manque à gagner.

	Retenue pour jour de carence (€)	Manque à gagner mensuel brut pour un arrêt maladie de (en €) :		
		7 jours	15 jours	un mois
CN échelon 3	85	144	212	340
CN échelon 7	109	185	272	436
CN échelon 11	137	233	342	548
HC échelon 4	160	272	400	641

CN : classe normale

HC : hors classe

Montants calculés sur la base du traitement brut mensuel professeur agrégé au 1/01/2025



<https://le-sages.org>